



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **DIX-NEUF SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 septembre 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Laura JOURNET donne pouvoir à Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET, Lydie LAURENT donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

2024-59

Prestation de nettoyage de bâtiments communaux – changement de prestataire.

Madame Véronique CROZET, 1^{ère} adjointe au Maire, expose :

Considérant que le prestataire actuel assurant le nettoyage de la salle des fêtes, de la salle des associations et du boulodrome, a fait part de son intention de mettre fin au contrat existant avant le terme du 31/12/2024,

Considérant que l'entreprise Active nettoyage, domiciliée à Saint-Genis-l'Argentière, a été consultée afin d'assurer la continuité du nettoyage de la salle des fêtes et de la salle des associations,

Considérant qu'il est proposé de mettre un terme à la prise en charge financière de la prestation de nettoyage du boulodrome par la commune de Montrottier,

Le Conseil municipal est informé que les montants proposés par l'entreprise Active nettoyage au titre des prestations associées au nettoyage la salle des fêtes et de la salle des associations sont les suivants :

- Salle des fêtes : 280.80 € TTC / mois,
- Salle des associations : 98.40 € TTC / mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les tarifs proposés par l'entreprise Active nettoyage au titre des prestations associées au nettoyage la salle des fêtes et de la salle des associations,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les propositions financières correspondantes,
- **APPROUVE** la fin de la prise en charge financière de la prestation de nettoyage du boulodrome par la commune de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024 – Budget Principal.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Véronique CROZET

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :